

Les installations industrielles présentant des risques sont soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Celles présentant le plus de risques sont classées «Seveso» seuil bas ou seuil haut.

Ces établissements peuvent générer des risques d'incendie, d'explosion et de dispersion de nuage toxique, à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre de l'usine.

Sur la commune de Grenoble, deux entreprises sont soumises à la directive Seveso seuil bas : Eurotungstène Poudres et Sandvik Hard Materials.

Pour Sandvik, la zone de risques a été évaluée à une dizaine de mètres au Sud de l'établissement.

Celle d'Eurotungstène atteint 80 mètres dans la même direction, sans mettre en danger les habitations existantes.

*Les lignes précédentes proviennent du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) publié par la mairie de Grenoble en août 2004.*

*Depuis cette date, des mesures de réduction du risque à la source ainsi que de nouveaux investissements dans des moyens de maîtrise ont permis d'obtenir que cette zone diminue de 80 mètres à 16 mètres.*

*Comme l'indique la "Politique de Prévention des Accidents Majeurs" de l'usine: "La maîtrise des risques constitue un objectif primordial pour eurotungstène et fait partie de la démarche de progrès permanent engagée dans tous les domaines d'activités de l'entreprise. La prévention des accidents majeurs ne constitue qu'un aspect de cette politique de maîtrise des risques qui vise à éviter tous les accidents, qu'ils soient majeurs ou non."*

*La réduction des périmètres de dangers obtenue entre 2004 et 2005 est une application concrète de cette politique.*

Pour en savoir plus : [www.grenoble.fr/download/risquesmajeurs.pdf](http://www.grenoble.fr/download/risquesmajeurs.pdf)